



## Conférence générale

33e session  
Projet de résolution

## Генеральная конференция

33-я сессия  
Проект резолюции

dr

Paris 2005

## General Conference

33rd session  
Draft resolution

## المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون  
مشروعات القرارات

## Conferencia General

33ª reunión  
Proyecto de resolución

## 大会

第三十三届会议  
决议草案

33 C/DR.42\*

(COM.III)

16 septembre 2005

Original anglais

### Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

### **Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)**

présenté par le **KENYA**

### **Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux**

Grand programme :	III	Sciences sociales et humaines
Programme :	III.1	Éthique des sciences et philosophie
Sous-programme :	III.1.1	Éthique des sciences
Résolution (33 C/5 par. n°) :	03110	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	300.000 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	50.000 dollars - Programme ordinaire 250.000 dollars - Fonds extrabudgétaires	

### **Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :**

Modifier l'alinéa (viii) du paragraphe 03110 comme suit :

(viii) de promouvoir **la recherche** et mener à bien des activités d'enseignement de l'éthique - dans les domaines de la bioéthique et de l'éthique des sciences et des technologies - en particulier dans la formation des futurs scientifiques et parmi les décideurs et les professionnels ;

\*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

**Note explicative :**

La reconnaissance, au paragraphe 03110, de la nécessité de promouvoir l'enseignement de l'éthique est louable. Cependant, il faut souligner aussi la nécessité de mener des recherches pour identifier les points d'entrée de cet enseignement et pour en suivre et renforcer les progrès. Tant dans le secteur formel que dans le secteur non formel, les besoins des différents groupes cibles varient et dépendent du contexte. Il faut donc réorienter l'enseignement de l'éthique en fonction des besoins recensés, et s'attacher à en renforcer la pertinence au niveau local. Aussi, l'accent doit-il être mis dans tous les pays sur la nécessité de la **recherche en** enseignement de l'éthique, afin de magnifier l'impact des interventions éducatives. Le supplément de budget est nécessaire pour permettre à des experts de guider ce processus de recherche.

Les chaires de bioéthique de l'UNESCO peuvent, à cet égard, jouer un rôle déterminant en se jumelant avec d'autres chaires intéressées pour diriger les recherches.

Afin d'engager ce processus dans la région d'Afrique de l'Est et du Centre, il est demandé au Directeur général de prévoir une allocation de 300.000 dollars des États-Unis, provenant des réserves et de sources extrabudgétaires.